



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 24/01/2022

Séance du 31 janvier 2022

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire

Membres présents : Denis BOUR - Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES - Stéphane GIO - Didier GIRARD - David HACKEL - Patricia MARCHAL - Aurore RUFFENACH

Membre absent excusé : Melissa STROHM qui a donné pouvoir à M. Denis BOUR

Secrétaire de séance : Didier GIRARD

N° 2022D3101-01

Objet : Travaux clocher église - Presbytère

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- décide de rembourser le Conseil de Fabrique pour les travaux de charpente-zinguerie réalisés à l'église et à l'ancien presbytère pour un montant de 1008,00 €.

Adopté : à l'unanimité

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-
PRÉFECTURE, le 25 février 2022

À Haselbourg, le 31 janvier 2022
Le Maire, Didier CABAILLOT



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 24/01/2022

Séance du 31 janvier 2022

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire

Membres présents : Denis BOUR - Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES - Stéphane GIO - Didier GIRARD - David HACKEL - Patricia MARCHAL - Aurore RUFFENACH

Membre absent excusé : Melissa STROHM qui a donné pouvoir à M. Denis BOUR

Secrétaire de séance : Didier GIRARD

N° 2022D3101-02

Objet : Modification temps de travail ATSEM

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'accroissement de l'activité lié à la modification d'accueil des enfants, au protocole sanitaire, à la convention avec le périscolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), madame Véronique BOUR.

Le Maire propose donc à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'ATSEM, créé initialement pour une durée de 32 heures par semaine, à 35 heures par semaine à compter du 1er février 2022.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le tableau des emplois ;

décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté : à l'unanimité

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-
PRÉFECTURE, le 25 février 2022

À Haselbourg, le 31 janvier 2022
Le Maire, Didier CABAILLOT



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 24/01/2022

Séance du 31 janvier 2022

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire

Membres présents : Denis BOUR - Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES - Stéphane GIO - Didier GIRARD - David HACKEL - Patricia MARCHAL - Aurore RUFFENACH

Membre absent excusé : Melissa STROHM qui a donné pouvoir à M. Denis BOUR

Secrétaire de séance : Didier GIRARD

N° 2022D3101-03

Objet : Demande de suppression d'un poste d'adjoint technique

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ, le 1er janvier 2022, par voie de mutation, de M. Christian Bonne, adjoint technique principal 2ème classe, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, cette demande de suppression sera soumise à l'avis préalable du prochain Comité Technique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de ratifier la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au service technique de la commune,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- de saisir le Comité Technique en vue de l'entérinement de cette décision.

Adopté : à l'unanimité



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022D3101-04

Objet : Demande de création d'un poste d'adjoint technique

Compte tenu de la demande de suppression du poste d'agent technique principal 2ème classe, il est nécessaire de créer un nouveau poste et d'en déclarer la vacance.

M le maire expose le profil du poste envisagé:

- Grade : adjoint technique
- Temps de travail hebdomadaire moyen : 28 h
- Cycle de travail biannuel : 24h/32h

Les missions principales étant les suivantes :

- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité,
- Entretenir les espaces verts de la collectivité,
- Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie,
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.

Une indispensable polyvalence de l'agent permettra en outre d'optimiser le fonctionnement des services de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de ratifier la demande de création d'un poste d'adjoint technique dans les conditions énoncées ci-avant,
- de déclarer la vacance de poste,
- de modifier, en temps utiles, le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté : à l'unanimité

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-
PRÉFECTURE, le 25 février 2022

À Haselbourg, le 31 janvier 2022
Le Maire, Didier CABAILLOT



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 24/01/2022

Séance du 31 janvier 2022

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire

Membres présents : Denis BOUR - Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES - Stéphane GIO - Didier GIRARD - David HACKEL - Patricia MARCHAL - Aurore RUFFENACH

Membre absent excusé : Melissa STROHM qui a donné pouvoir à M. Denis BOUR

Secrétaire de séance : Didier GIRARD

N° 2022D3101-05

Objet : Avances sur charges mensuelles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les charges mensuelles facturées aux locataires des logements, sis au 4B rue principale, s'avèrent trop élevées pour les « grands » appartements (donc hors combles - bâtiment A)

Ces charges s'élèvent actuellement à 100,00 € par mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de fixer ces charges à 80 € par mois à compter du mois de février 2022.
- autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants

Adopté : à l'unanimité

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-
PRÉFECTURE, le 25 février 2022

À Haselbourg, le 31 janvier 2022
Le Maire, Didier CABAILLOT



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 24/01/2022

Séance du 31 janvier 2022

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire

Membres présents : Denis BOUR - Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES - Stéphane GIO - Didier GIRARD - David HACKEL - Patricia MARCHAL - Aurore RUFFENACH

Membre absent excusé : Melissa STROHM qui a donné pouvoir à M. Denis BOUR

Secrétaire de séance : Didier GIRARD

N° 2022D3101-06

Objet : Achat de matériels

La tondeuse autoportée est tombée en panne au milieu de l'année passée. Après expertise, la réparation s'avère onéreuse et au final peu rentable vu la certaine vétusté du matériel.

M le maire propose d'acquérir un nouvel équipement de tonte ainsi qu'une remorque qui servira entre autres au transport de la machine.

La société NIESS de Fénétrange a fait une offre :

Tondeuse autoportée HF 2625 HME de marque Honda: 4583,33 € HT

Remarque ERDE EXPERT LC 252 FR avec réhausse et rampes.....: 1650,00 € HT

Le montant total s'élève donc à :: 6233.33 € HT



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à signer le bon de commande

Adopté : à l'unanimité

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-
PRÉFECTURE, le 25 février 2022

À Haselbourg, le 31 janvier 2022
Le Maire, Didier CABAILLOT